

Le Conseil d'administration (CA) de la CSAM-SMCA est composé de directrices et directeurs régionaux et de membres autonomes. Son rôle est de superviser les activités des comités de la CSAM-SMCA ainsi que celles de l'organisation. Les commentaires et la rétroaction des membres du CA servent à guider le Comité de direction et à élaborer de nouvelles initiatives.

Les membres du conseil d'administration sont tenus d'assister à 75 % des réunions du conseil d'administration, qui durent actuellement une heure, le deuxième mardi du mois à 17 h 30 (heure normale des Rocheuses) (il n'y a pas de réunion au mois d'août). Ils doivent également assister à la conférence scientifique annuelle, en personne ou virtuellement. Le CA tient une réunion annuelle prolongée en parallèle de la conférence. Elle peut avoir lieu la veille d'une conférence en personne, ou une demi-journée dans la semaine ou les deux semaines précédant la conférence si la réunion se déroule de manière virtuelle. Les membres du CA sont tenus de participer à un ou plusieurs comités de la CSAM-SMCA. Tous les comités sont présidés par des membres du conseil d'administration et on encourage les directrices et directeurs à occuper un rôle de leadership pendant leur mandat au sein du conseil d'administration. Selon leurs champs d'intérêt et leurs aptitudes, les membres du conseil d'administration peuvent représenter la CSAM-SMCA auprès des médias, des comités consultatifs qui demandent une contribution au niveau provincial ou national, ou à d'autres occasions.

L'adhésion au conseil d'administration est volontaire et ne donne lieu à aucune compensation. Les membres doivent participer à la conférence annuelle, à leurs propres frais lorsque la conférence se déroule en personne. Généralement, les frais de participation à la conférence sont nettement moins élevés pour les membres du conseil d'administration. Ceux-ci doivent remplir chaque année un formulaire relatif aux conflits d'intérêts, lequel est publié sur notre site Web à des fins de transparence.

Le poste à la direction régionale offre la possibilité de représenter les intérêts et les préoccupations de la médecine des addictions ou de votre province au sein du conseil d'administration. Cela permet d'influencer et d'orienter les activités et les initiatives de l'organisation nationale des professionnels de la médecine des addictions au Canada.

Si vous avez d'autres questions ou si vous souhaitez discuter plus en détail de ce poste, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante : admin@csam-smca.org

